



DOCUMENT D'INFORMATION

RECOMMANDATIONS RELATIVES À L'INFLUENZA AVIAIRE POUR LES PETITS ÉLEVAGES D'OISEAUX

INTRODUCTION

Il est possible de déceler l'influenza aviaire chez les oiseaux sauvages du Québec et du Canada. Aussi, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) tient à informer les propriétaires de petits élevages d'oiseaux et à leur présenter les recommandations à suivre pour protéger la santé de leurs oiseaux et éviter la propagation de cette maladie contagieuse.

QU'EST-CE QUE L'INFLUENZA AVIAIRE ?

L'influenza aviaire est une maladie qui peut toucher les espèces aviaires domestiques ou sauvages. Les oiseaux sauvages, notamment les canards et les oies, sont reconnus comme des réservoirs naturels du virus de l'influenza aviaire. Ces oiseaux, chez lesquels la maladie est généralement peu ou pas visible, peuvent excréter le virus pendant une longue période de temps et contaminer l'environnement ou d'autres oiseaux. Les oiseaux d'élevage, notamment les poulets, les dindons, les faisans, les cailles et les pintades, vont présenter des signes de la maladie qui varient selon le type de virus — faiblement pathogène ou hautement pathogène. En comparaison d'un virus faiblement pathogène, un virus hautement pathogène cause une maladie grave et provoque la mort chez les oiseaux domestiques.

Bien que certaines souches du virus puissent exceptionnellement infecter les humains, ce risque est généralement associé à des contacts très étroits avec la volaille atteinte. L'influenza aviaire ne comporte aucun risque pour la salubrité des aliments si les produits de volaille sont préparés et cuits correctement.

QUELS SONT LES SIGNES CLINIQUES OBSERVABLES CHEZ LES OISEAUX MALADES ?

- Mortalité subite accrue ;
- Dépression et entassement ;
- Diminution de la consommation de nourriture et d'eau ;
- Signes respiratoires (détresse, toux, râles et éternuements) ;
- Diminution du rendement de la ponte d'œufs ou ponte d'œufs anormaux ;
- Enflure de la tête, des caroncules et des crêtes ;
- Sinusites (enflure des yeux, sécrétions) ;
- Signes nerveux (démarche anormale, tremblements, torticolis) ;
- Diarrhée liquide verdâtre.

COMMENT SE TRANSMET LA MALADIE ?

- Oiseaux domestiques ou sauvages infectés (contact direct, aérosols, sécrétions ou excréments).
- Employés ou visiteurs ou toute autre personne ayant les mains, les bottes ou les vêtements contaminés.
- Matériel ou équipement contaminé.
- Surfaces contaminées.
- Aliments contaminés.
- Réserves d'eau contaminée.

Au moment d'une éclosion d'influenza aviaire, les activités de rassemblement d'oiseaux — par exemple les foires, les ventes, les expositions et les festivals — accroissent le risque de propagation de la maladie. En effet, le déplacement d'oiseaux infectés qui sont apparemment en bonne santé concourt à la transmission de la maladie à d'autres oiseaux et peut ainsi entraîner la propagation du virus dans de nouveaux élevages.

RECOMMANDATIONS

EN TOUT TEMPS

- Appliquer les mesures de biosécurité courantes recommandées au www.mapaq.gouv.qc.ca/bassecour, incluant les mesures obligatoires en vertu de la réglementation provinciale.

EN PRÉSENCE DE LA MALADIE

- Isoler les oiseaux présentant des signes de maladie (voir l'encadré ci-dessous « Oiseaux en isolement »).
- Communiquer avec un médecin vétérinaire. Si vous n'avez pas de médecin vétérinaire, vous pouvez consulter le site Internet de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec au www.omvq.qc.ca ou le site Internet de l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles dans la section « Élevage de basse-cour » (<http://www.eqcma.ca/elevage-de-basse-cour/qui-appeler-en-cas-de-maladie>).
- Vous pouvez aussi signaler au MAPAQ toute situation inhabituelle ou toute mortalité excessive en composant le 1 844 ANIMAUX. De plus, si vous suspectez la présence de l'influenza aviaire, vous devez communiquer avec le bureau de district de l'Agence canadienne d'inspection des aliments de votre région et avec le MAPAQ.

Oiseaux en isolement

- ✓ *Toujours prendre soin de ces oiseaux en dernier.*
- ✓ *Nettoyer et désinfecter régulièrement les cages et le matériel utilisés pour ces oiseaux pendant la période d'isolement et à la fin de celle-ci.*
- ✓ *Utiliser des vêtements, des couvre-chaussures et du matériel distinct pour vous occuper de ces oiseaux. Si le même matériel doit être utilisé, nettoyer et désinfecter-le avant et après vous être occupé de ces oiseaux.*
- ✓ *Laver vos mains avant de passer d'un groupe d'oiseaux à un autre.*
- ✓ *Surveiller l'apparition de signes de maladie plus étroitement pendant cette période.*

OÙ OBTENIR PLUS D'INFORMATION ?

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'influenza aviaire, visitez le site Internet du MAPAQ au www.mapaq.gouv.qc.ca/influenzaaviaire.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires concernant la biosécurité dans les petits troupeaux de volaille, vous pouvez consulter le site Internet du MAPAQ (www.mapaq.gouv.qc.ca/bassecour), de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (www.inspection.gc.ca) dans les sections « Animaux – Animaux terrestres – Biosécurité – Information sur la biosécurité pour le grand public – Propriétaire de petits élevages et d'oiseaux de compagnie » ou encore le site Internet de l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles, section « Élevage de basse-cour » (www.egcma.ca).